

Présents : Mmes Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI,
M Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT.

Absents excusés : M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Philippe ROCCHIETTI.

M Guillaume LEJEUNE donne procuration à M Jean-Marie ROBERT
M Philippe ROCCHIETTI donne procuration à Mme Sandrine ROCCHIETTI

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour la subvention annuelle des « Amis du RPI »

De façon à pouvoir verser la subvention mensuelle à l'association les Amis du RPI dès janvier, il est nécessaire de délibérer. Dans le cas contraire, il faudrait attendre le vote du budget en avril.

La subvention demandée est de 3 000 € par mois. Le montant sera réajusté en avril en fonction du budget prévisionnel de l'association et du nombre d'enfants de chaque commune à la rentrée scolaire de 2025.

M ROBERT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants valide cette subvention.

3- Délibération pour une subvention exceptionnelle aux « Amis du RPI »

L'association « les Amis du RPI » souhaite bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour équilibrer sa trésorerie en fin d'année.

La somme nécessaire demandée à la commune de Saint Nicolas est de 10 362 €.

M ROBERT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise M le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

4- Délibération pour la détermination du mode de participation à la couverture « santé » et du montant de la participation

Les employeurs publics doivent participer au financement des garanties de protection sociale santé de leurs agents.

Cela devient obligatoire au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé pour un montant qui ne peut pas être inférieur à 15 € par agent et par mois dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Les employeurs publics ont le choix de retenir 3 modalités potentielles de participation :

- La convention de participation proposée par le CDG47,
- Une convention de participation mise en place directement par l'employeur,
- La labellisation.

Le CDG 47 a donc lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une participation pour le risque santé.

A l'issue de cette procédure, le CDG 47 a souscrit une convention de participation avec la MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'adhérer à la MNT pour un montant de 15 € par agent et par mois pour les agents qui le souhaitent.

5- Délibération pour la modification des statuts de TE 47

Afin que TE 47 puisse exercer de nouvelles compétences, il est nécessaire que chaque commune adhérente se positionne sur le sujet.

TE 47 souhaite étendre son champ de compétences aux infrastructures de recharge de vélos à assistance électrique et aux gaz hors méthane et propane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve la modification des statuts de TE 47.

6- Présentation d'un avant-projet d'aménagement autour du terrain « Genon ».

Le terrain « Genon » appartient maintenant à l'EPFL pour le compte de la commune.

Des aménagements pourront y être réalisés en fonction des besoins et des capacités de financement de la commune.

Un avant-projet a été présenté. Il pourra servir de base de travail pour définir les aménagements possibles.

7- Délibération pour l'ouverture d'une carrière alluvionnaire à Saint Romain le Noble

M PERRY ne participe pas à la délibération.

Le conseil Municipal est informé de l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale d'une gravière alluvionnaire sur une surface de 34,40 ha sur la commune de Saint Romain le Noble.

L'exploitation devrait durer une douzaine d'années à partir de 2028.

Après avoir pris connaissance du projet présenté par l'entreprise ESBTP, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable à ce projet.

8- Délibération sur le projet de PLUi à 44 communes

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil de l'Agglomération d'Agen a prescrit l'élaboration d'un nouveau PLUi à l'échelle des 44 communes de son périmètre, en a défini les objectifs poursuivis et approuvé les modalités de la concertation avec le public. Il est à noter que ce PLUi vaudra dans le même temps Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PDM).

Par délibération complémentaire du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 11 avril 2024, les modalités de concertation avec le public ont été précisées et la délibération initiale a été complétée en arrêtant les modalités de collaboration avec les 44 communes membres.

Après trois années de travaux, organisés sous forme de séminaires, de réunions, d'ateliers et de rencontres individuelles avec ses communes membres, l'Agglomération d'Agen a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-HD), par délibération du Conseil d'Agglomération du 30 octobre 2025.

Dans le cadre de la phase de consultation des communes membres, il convient pour la commune de Saint Nicolas de la Balherme de donner un avis sur le projet de PLUi-HD arrêté de l'Agglomération d'Agen.

Après examen, 2 remarques ont été formulées concernant des zones de richesse du sous-sol à modifier :

- La zone de Coutet n'est plus classée en zone de richesse du sous-sol,
- La zone de Bouchon ne doit plus couvrir la zone sur laquelle seront installés les panneaux solaires puisque cette dernière ne fait plus partie de l'arrêté d'exploitation de la gravière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable avec les 2 remarques concernant les zones de richesse du sous-sol.




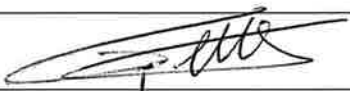

9- Divers

Travaux de mise en accessibilité de la mairie : les travaux sont terminés.

Site internet : le nouveau site internet de la commune va être opérationnel très bientôt.

Toit de l'église : le toit de l'église est en très mauvais état côté nord. Des devis sont en cours pour estimer le coût des réparations. Il faudra prévoir ces travaux en 2027, le temps de préparer et demander le financement.

Signatures:

Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent
Guillaume LEJEUNE	Absent
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	Absent